DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/10/2025

ADHÉSION AU SIGEIF DE LA COMMUNE DE LONGPONT-SUR-ORGE (91) AU TITRE DE LA COMPÉTENCE D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION GAZ

N°2025-052

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 07 octobre 2025 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 19

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau , Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

19 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 9

M. Alexandre Bussière à M. Gilles Guillaume
Mme Sandrine Boëte à Mme Natacha El Hayek
Mme Laurence Amichaux à Mme Arlette Bourdelot
M. Frédérick Baby Marinpouy à M. Olivier Thomas
Mme Justine Giagnoni à Mme Emmanuelle Grèze
Mme Laure Gibou à M. Patrick Mouchelin
Mme Joane Besse à M. Olivier Thomas
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
Mme Katia Robert-Hautemulle à M. Jérôme Cauët

Absent.e : 1
M. Sébastien Le Ferrec

Nombre de votant.e.s : 28

M. Sébastien Bouet a été désigné Secrétaire de Séance

Rapporteur : Monsieur Olivier THOMAS

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article 5211-18 ;

VU l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en I.D.F (SIGEIF) en date du 7 juin 1952 ;

VU la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 28 octobre 2022 ainsi que le contenu du cahier des charges annexé à cette convention, applicable sur le territoire du SIGEIF à compter du 1er Janvier 2023 pour une période de trente ans ;

VU les statuts du SIGEIF, autorisés par arrêté inter-préfectoral n°2014342-0031 en date du 8 Décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF ;

VU la délibération n°25-13 du Comité d'administration du SIGEIF en date du 7 Juillet 2025 autorisant l'adhésion de la Commune de Longpont-sur-Orge ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Longpont-sur-Orge en date du 9 Avril 2025, sollicitant son adhésion au Syndicat pour la compétence en matière de distribution publique de gaz ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de Longpont-sur-Orge (91) d'adhérer au SIGEIF au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la délibération du Comité Syndical du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz l'Electricité en Ile-de-France) autorisant l'adhésion de la Commune de Longpont-sur-Orge(91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20251007-DEL2025-052-DE
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025